



4^e réunion 2024 de l'Assemblée départementale : Décision modificative du budget 2024

Un ajustement budgétaire dans un contexte de plus en plus contraint

L'Assemblée départementale est invitée comme chaque année à se prononcer sur la décision modificative. Celle-ci a une vocation assez « technique » de réajustement des crédits en fonction des consommations et ne constitue pas une étape d'orientation. Elle constate néanmoins des charges nouvelles et s'inscrit dans un contexte très inquiétant pour les finances des Départements.

Comme l'ensemble de ses homologues de France, le Département de l'Aube assiste à une détérioration inexorable de ses finances. Il est en effet piégé entre l'augmentation de ses charges et la baisse de ses recettes, sans véritable moyen d'action pour changer cette situation.

D'ici la fin de l'année, une trentaine de Départements seront en grande difficulté financière (arrêt de nombreux projets et parfois même non remplacement de personnels partants). Ce nombre ne fera que croître.

Enfin, le nouveau gouvernement annonce une baisse des recettes des collectivités territoriales, d'autant plus impactante pour les Départements qui n'ont plus aucun levier fiscal. Il n'a pas été mentionné à ce stade la façon dont serait pris en compte de façon spécifique la situation des Départements au regard de leurs missions essentielles dans les solidarités humaines (dépenses sociales), et territoriales. Conscient de cette situation en tension, la collectivité se prépare à affronter un avenir incertain. Dans le prolongement du resserrement de son programme d'investissement déjà voté en juillet 2024, elle aura des décisions essentielles à prendre dans les futures échéances budgétaires pour 2025 et au-delà.

1| La Décision modificative : 2,1 M€, un faible ajustement qui masque de grandes incertitudes

Chaque année, la Décision modificative (DM) traduit l'adaptation du budget primitif de l'année en prenant en compte plusieurs éléments :

- les derniers besoins de financement des projets en cours en fonction de leur avancement,
- les éléments plus conjoncturels et extérieurs sur lesquels la collectivité n'a pas forcément de prise (ex : décisions gouvernementales).

Cette DM s'inscrit dans un calendrier budgétaire de l'Assemblée départementale qui cadre à la fois les finances de la collectivité mais aussi son projet politique :

- le Budget primitif (BP),
- le Budget supplémentaire (BS),
- la Décision modificative (DM),
- les Orientations budgétaires (OB).

C'est ensuite la Commission permanente qui met en œuvre de façon opérationnelle cette politique.

■ Le Département face à des augmentations qu'il ne contrôle pas

Pour 2024, la DM s'élève à 2,15 M€ d'inscriptions nouvelles (tous budgets confondus), soit un faible ajustement du budget global, qui cache un phénomène plus profond : ce sont les dépenses de fonctionnement qui augmentent le plus (+ 3,54 M€).

Ces évolutions budgétaires ont plusieurs origines. Elles sont dues à :

- **des charges qui s'imposent à lui :**
augmentation des charges générales : fluides (dont des collègues) pour 1,8M€, indemnité de compensation, inflation, garantie individuelle du pouvoir d'achat (GIPA), en RH de nature réglementaire ;
- **des décisions de l'Etat qui s'imposent à la collectivité :**
financement des dispositifs définis par l'Etat (amendement « Creton » qui permet le maintien, dans l'attente d'une solution adaptée, de jeunes handicapés âgés de plus de vingt ans dans les établissements médico-sociaux pour enfants handicapés qui les accueillent..)
- **des dépenses dynamiques, peu maîtrisables (contexte économique et social en tension) :**
hausse du nombre de prise en charge des enfants sous protection ; hausse du coût du transport scolaire pour les jeunes en situation de handicap (200 000 €) ; hausse des besoins en matière de Prestation de compensation du handicap (PCH) (960 000 €) ; prise en charge des frais d'hébergement pour les personnes fragiles dans les domaines de l'enfance, du handicap et de la dépendance ; flambée du coût de l'énergie.

L'« effet ciseaux » annoncé au budget primitif se fait clairement sentir (accentuation des dépenses et recettes fragilisées). Avec cette DM, l'autofinancement estimé à 22,5 M€ pour 2024 se dégrade un peu plus : - 3,5 M€.

Cette situation devrait se poursuivre et contraindre le Département à adapter ses priorités en mettant en place un budget plus resserré en 2025. Pour y faire face sur le long terme, le Département a engagé un recentrage et une programmation de son action en se dotant d'un Plan pluriannuel d'investissements (PPI) pour la période 2025-2030 qui sera révisé régulièrement.

Son objectif :

- maîtriser le volume des investissements autour de 50 M€ à l'échéance 2030 et ainsi poursuivre son soutien au territoire,

- protéger la santé financière de la collectivité (maîtriser le recours à la dette, optimiser les recettes, recentrer les dépenses).

■ Le Département maintient, à ce stade, son soutien aux projets

Si la gestion des finances du Département permet à notre collectivité de traverser la crise mieux que d'autres et de continuer à investir, la DM affiche néanmoins une baisse de près de 2 M€ sur les quelques 90 M€ envisagés en investissement en 2024.

De nombreux projets sont ou seront toujours menés :

- soutien aux projets des intercommunalités, des communes et des très petits communes, y compris hors dispositif,
- électrification de la ligne 4,
- voie verte Dienville - Lac du Der,
- rénovation de collèges,
- travaux énergétique à l'UTT,
- accessibilité et rénovation énergétique des bâtiments du Département,
- rénovation du site templier d'Avaleur,
- réhabilitation des centres routiers,
- rénovation de la Maison du PNRFO,
- livraison du Centre médico-social de la Chapelle-St-Luc,
- rénovation de l'Etat-major du SDIS,
- soutien aux établissements et services sociaux et médico-sociaux,
- ...

Le maintien de ce niveau de dépenses traduit une volonté politique de :

- poursuivre la dynamique de financement des programmes liés à l'entretien des équipements départementaux, intégrant la maîtrise énergétique, comme la voirie, les collèges, les équipements sportifs et culturels...,
- de continuer à soutenir les projets développés sur le territoire,
- de soutenir l'attractivité du territoire.

2| Le Département soutient ses partenaires : exemples avec les Etablissements et services sociaux et médico-sociaux et les collèges publics

Commission 1 – rapport 2
Commission 2 – rapport 1

C'est le Département de l'Aube qui fixe les orientations budgétaires d'institutions partenaires, comme :

- les Etablissements et services sociaux et médico-sociaux,
- les collèges publics.

Pour limiter leurs dépenses, il a toujours fixé des objectifs ambitieux mais tenables. Or ces institutions, comme de nombreuses autres, sont fortement impactées par l'augmentation des coûts de fonctionnement en raison de :

- l'inflation (même si celle-ci tend à se stabiliser),
- la hausse des rémunérations (accords Laforcade en 2021, revalorisation étendue aux personnels socio-éducatifs, augmentation de l'indice du SMIC en 2023...),
- la crise énergétique (hausse continue des coûts de chauffage).

Le Département reste donc très vigilant pour soutenir ses partenaires, adapter les objectifs des dépenses et palier aux difficultés :

- **Pour les Etablissements et services sociaux et médico-sociaux**, le Département veille notamment à l'évolution des dépenses (dans les champs des personnes âgées, des personnes en situation de handicap et de l'enfance). L'ensemble des taux d'évolution pour l'exercice 2025 est revu une nouvelle fois à la hausse pour faire face aux augmentations. De même, une récente disposition législative doit permettre aux EHPAD habilités à l'aide sociale de fixer des tarifs différents lorsque la personne accueillie ne bénéficie pas de cette aide. Cet assouplissement devrait permettre aux établissements de dégager de nouvelles sources de financement, notamment en matière d'investissement immobilier, et d'améliorer leur trésorerie, sans pénaliser les résidents les plus modestes et leurs familles. Cette capacité de moduler les tarifs sera néanmoins encadrée par un décret non encore paru. Elle relèvera de la décision de l'établissement
- **Pour les collèges publics**, le Département assure leur Dotation globale de fonctionnement (DGF) qui doit permettre de couvrir les dépenses liées à la pédagogie et à l'entretien des bâtiments. Alors que les dépenses énergétiques sont devenues presque impossible à prévoir, pour mémoire le Département a repris au 1^{er} janvier 2024 le paiement direct de ces charges aux fournisseurs d'énergies. Ce qui représente 1,8 M€. Tout au long de l'année 2024 il a maintenu des aides à la viabilisation de ces établissements pour compenser des charges antérieures et leur permettre de maintenir un niveau de fonds de roulement.

3| Plan Aube santé : des avancées concrètes moins d'un an après son lancement

Le 29 janvier dernier, le Département de l'Aube a voté le **Plan Aube santé** dont les objectifs étaient ambitieux. Il s'agissait de faire face au :

- manque de professionnels de santé sur notre territoire,
- vieillissement de la population,
- l'augmentation des pathologies chroniques et de la sédentarité.

L'élaboration du Plan Aube santé avait alors mis en exergue 4 axes de travail devant déboucher sur un programme d'actions :

- améliorer l'accès à la prévention et aux soins de tous :
- renforcer l'attractivité du territoire et faciliter l'installation des professionnels de santé
- poursuivre le développement de l'Aube en tant que terre de formation
- accompagner l'exercice quotidien et l'innovation des professionnels de santé

Moins d'une année après son lancement, ce plan vivant, appelé à être adapté en permanence, affiche des avancées efficaces, respectant ainsi les engagements du Département.

■ Des dispositifs sur les rails

Commission 1 – rapport 3 et 4

- **Le projet de Médicobus pour « aller vers » les populations les plus éloignées de l'accès aux soins et à la prévention**, notamment en ruralité :

Le déploiement du Médicobus va s'appuyer sur un Centre de santé départemental dont la création est votée ce jour. Il s'agit d'une structure juridique qui va donner un cadre au projet Médicobus et ainsi lui permettre de se déplacer sur le territoire avec l'ensemble de l'équipement nécessaire à la pratique médicale.

- **Une bourse d'étude pour les infirmiers libéraux en pratique avancée :**

Le statut d'IPA a été créé par la « loi santé » de 2016 pour améliorer et fluidifier le système de santé en répondant mieux aux enjeux d'une population vieillissante et à la croissance des maladies chroniques. En d'autres termes, l'IPA peut soutenir le travail du médecin traitant dans la prise en charge des patients atteints de pathologies ciblées.

Le Département met en place cette bourse de 20 000 € pour aider les infirmiers libéraux à préparer le concours d'IPA qui nécessite 2 ans d'études. **Pour en bénéficier et aller plus vite dans leur recrutement, il n'est plus nécessaire d'avoir exercé dans l'Aube depuis au moins 3 ans.**

- **Le financement d'équipement de santé stratégique : la salle hybride du Centre hospitalier de Troyes (CHT) :**

La future salle hybride du CHT disposera de matériel permettant de réaliser des interventions hybrides chirurgicales et interventionnelles, grâce à des fonctionnalités non-accessibles avec les matériels disponibles dans les blocs opératoires « classiques ».

Interdisciplinaire (les services de radiologie, cardiologie, gynécologie, obstétrique, chirurgie digestive et chirurgie urologiques sont associés au projet), la salle hybride, tout en permettant de réaliser des interventions déjà présentes au CHT, assurera une sécurité renforcée pour les patients grâce à un niveau de précision accrue des gestes chirurgicaux.